



Fondée à Bruxelles, en dehors de tout esprit de parti, le 2 Septembre 1896

Affiliée à l'Union internationale des Associations d'Inventeurs et Artistes Industriels.

Siège social : HOTEL RAVENSTEIN, Bruxelles



## EXTRAIT DES STATUTS

### BUT

L'Association des Inventeurs a pour but :

- 1<sup>o</sup> De constituer un centre de réunion pour les Inventeurs, les Artistes industriels et les personnes qui s'occupent d'inventions ou s'y intéressent ;
- 2<sup>o</sup> De représenter et de favoriser en toutes circonstances les droits et les intérêts professionnels de ses Membres ;
- 3<sup>o</sup> De concourir par tous les moyens dont elle dispose à la mise en valeur de leurs inventions ;
- 4<sup>o</sup> D'étudier toutes questions se rattachant à la protection de la propriété intellectuelle, en signaler aux pouvoirs législatifs les modifications reconnues nécessaires et en poursuivre la réalisation.

### COMPOSITION

L'Association se compose de Membres effectifs, de Membres protecteurs, de Membres d'honneur et de Membres honoraires.

Les *Membres effectifs* comprennent les Inventeurs, les artistes industriels et les personnes qui

s'occupent d'inventions, d'arts industriels ou qui s'intéressent à l'amélioration de l'industrie.

Les *Membres protecteurs* sont ceux qui payent une cotisation annuelle de 20 francs.

Les *Membres honoraires* sont ceux auxquels, en raison de leurs services passés, on accorde le titre de leurs anciennes fonctions.

### COTISATION

Les Membres effectifs payent un droit d'entrée de 5 francs et une cotisation semestrielle de 5 francs, payable par anticipation.

Nul n'est engagé au delà du montant de sa cotisation.

### ADMISSION

Les demandes d'admission sont communiquées au Conseil d'administration, qui délibère dans sa plus prochaine séance. Le candidat est informé par lettre de son admission ; sa carte de Membre est délivrée aussitôt le paiement du droit d'entrée et de la cotisation du semestre en cours.

SUPPLÉMENT AU *Bulletin Officiel des Inventeurs*.

Nul ne peut fréquenter le local de l'Association avant son admission définitive.

L'Association est administrée par un Président et 16 Membres choisis parmi les Membres effectifs.

Le Président est élu chaque année par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que la moitié des Membres du Conseil d'administration et les suppléants.

A l'exception du Directeur du Comité de jurisprudence, les Directeurs des divers Comités : du journal, technique, commercial, relations extérieures et expositions, sont nommés chaque année et choisis parmi les Membres du Conseil d'administration.

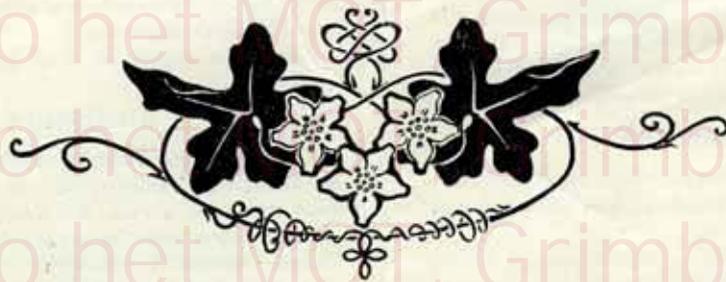
*Le Bulletin des Inventeurs et des Artistes industriels*, organe officiel de l'Association, paraît chaque mois. Il est adressé régulièrement et sans frais à chacun de ses Membres, tant à l'étranger que dans le pays.

Ce bulletin-revue, affilié à l'Union de la Presse périodique belge, créé dans le but de vulgariser les inventions, de sauvegarder les droits de la propriété industrielle, c'est-à-dire de la propriété la plus légitime, celle du travail, de signaler les nouvelles découvertes, mentionne les inventions intéressantes et développe celles qui sont le plus appréciées. Il renseigne tous les changements apportés aux lois, décrets, avis, etc., de tous les pays sur la propriété industrielle; il donne, en outre, de précieux conseils sur la jurisprudence en matière de brevets d'invention, marques de fabrique, etc.

**Toute personne s'occupant d'inventions et d'arts industriels, ou s'intéressant aux questions qui se rattachent au domaine de l'activité commerciale et industrielle, doit avoir le désir de prendre part aux travaux de l'Association belge des Inventeurs, œuvre utilitaire entre toutes.**

**Elle est accessible à toute personne honorable, quelle que soit sa nationalité.**

**Le Conseil d'administration espère vous compter bientôt parmi ses Membres, et il recevra avec plaisir le bulletin d'adhésion ci-contre.**





L'UNION FAIT LA FORCE

## Association Belge des Inventeurs

Fondée à Bruxelles, en dehors de tout esprit de parti, le 2 Septembre 1896,  
affiliée à l'Union internationale des Associations d'Inventeurs et Artistes industriels.

Siège social : HOTEL RAVENSTEIN, Bruxelles

### BULLETIN D'ADHÉSION

*Je soussigné (nom, prénoms et qualité)*

*demeurant à (adresse complète)*

*déclare adhérer aux Statuts de l'Association Belge des Inventeurs et demande  
à être admis comme Membre <sup>(1)</sup>*

, le \_\_\_\_\_ 190\_\_

SIGNATURE:

(1) Effectif ou protecteur.



A envoyer sous enveloppe à M. le Président de l'Association belge des Inventeurs  
Hôtel Ravenstein, Bruxelles.

La qualité de membre de l'Association donne droit à l'abonnement au « Bulletin officiel  
des Inventeurs ».